

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16 fr. Trois mois... 8 fr. PARIS : Un an... 35 fr. Six mois... 18 fr. Trois mois... 10 fr.

ON S'ABONNE :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30 c. Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

ON S'ABONNE :

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

SAUMUR,

4 Juin 1878.

NOUVEL ATTENTAT

Contre la vie de l'Empereur d'Allemagne.

Un nouvel attentat vient d'être commis contre la vie de l'empereur Guillaume; et cette fois l'empereur a été gravement atteint.

Dimanche, à deux heures, au moment où il se promenait en victoria sous les Tilleuls, Sa Majesté a reçu deux coups de fusil chargés de gros plombs et de chevrotines. Les projectiles l'ont blessé au visage, au cou, aux épaules et aux bras.

Le chasseur qui l'accompagnait s'est aussitôt élancé dans la voiture pour prendre entre ses bras son maître tout sanglant et à moitié évanoui. La voiture a ramené immédiatement l'empereur au Palais.

Les médecins qui lui ont prodigué les premiers soins ont constaté plus de trente blessures, qui la plupart sont assez peu profondes; mais l'empereur est très-affaibli par l'énorme quantité de sang qu'il a perdu.

L'assassin est un nommé Nobiling, docteur en philologie et en agriculture, âgé de trente ans, habitant Berlin depuis deux ans. Il a tiré sur l'empereur d'une fenêtre de la maison portant le n° 48, dont il a fallu faire le siège pour s'emparer de lui.

Nobiling s'est défendu à coups de revolver, car il avait dans sa chambre plusieurs armes à feu, il a blessé plusieurs personnes, et au moment où il s'est vu traqué il a tenté de se suicider.

Transporté à l'hôpital à cause d'une grave blessure qu'il s'était faite à la tête, il a été interrogé lorsque la connaissance lui est revenue. Il a tout avoué, même la préméditation.

On raconte que notre ambassadeur à Berlin, le comte de Saint-Vallier, en télégraphiant au maréchal de Mac-Mahon, a trans-

mis cette réponse faite par Nobiling au comte Eulembourg: « L'attentat que j'ai commis, je le méditais depuis longtemps. » Et si vous voulez en savoir la cause, les rancunes et les haines politiques de mon parti vous l'expliqueront assez. »

Le crime du docteur Nobiling a été commis vingt-un jours après le crime de Hoedel qui a eu lieu le 11 mai. C'est la première fois, croyons-nous, que deux attentats aussi rapprochés sont dirigés contre le même souverain. Il y a évidemment connexité entre eux: la même pensée coupable les a inspirés. Mais cette fois ce n'est plus un assassin vulgaire appartenant aux derniers rangs de la société; c'est un savant, c'est un homme à l'esprit cultivé, qui prémédite longuement son crime et qui l'accomplit avec une audace et une fureur inouïes. Le socialisme a donc des adeptes dans les classes élevées, et l'empereur, qui est aimé à Berlin, est devenu l'objectif des haines de cette secte.

Il ne faut pas se faire illusion. Ces deux crimes si rapprochés indiquent l'existence d'un complot infâme qui ne recule pas devant le régicide pour l'accomplissement de ses desseins. On dirait que le rejet de la loi contre les socialistes a donné un encouragement à ces détestables doctrines et porté les passions anarchiques à leur comble.

Nous n'avons pas besoin de dire que cet attentat a soulevé dans Berlin une immense indignation, qui sera partagée par tous les honnêtes gens de tous les pays, car les rancunes de nation à nation doivent s'effacer devant le crime.

Une foule énorme s'est portée au palais impérial à la première nouvelle de l'événement, pour acclamer l'empereur et pour avoir de ses nouvelles. Pour la rassurer, le bulletin suivant du docteur Von Laüer a été publié à 6 heures du soir :

« Le bulletin de la santé de l'empereur est ainsi conçu : Deux coups de feu ont été tirés contre Sa Majesté l'empereur. Environ 30 grains de plomb l'ont atteint au visage, à la tête, aux deux bras et au dos. »

» Aucune blessure ne présente un danger im-

médiat. Sa Majesté a beaucoup souffert, mais elle n'a pas perdu connaissance un seul instant.

» L'état général est relevé de nouveau d'une manière satisfaisante.

» Signé : Docteur VON LAÜER. »

Nous remarquons dans ce bulletin qu'aucune des blessures ne présente un danger immédiat: mais l'empereur a 82 ans, il a perdu beaucoup de sang, il a éprouvé une violente émotion, et on comprend que de grandes inquiétudes règnent dans son entourage.

Le bruit a même couru que l'empereur avait succombé. Cette nouvelle ne s'est pas confirmée.

Berlin, 3 juin.

L'empereur a passé une nuit tranquille. La douleur diminue. L'état paraît satisfaisant.

On écrit de Londres :

« Le prince impérial d'Allemagne et la princesse, sa femme, étaient, cette après-midi, en visite chez le marquis de Salisbury, lorsqu'ils ont reçu la nouvelle de l'attentat commis contre l'empereur Guillaume. Ils sont partis pour Berlin par le train du soir.

» Le prince et la princesse Christian et le duc de Connaught sont venus à la gare pour leur adresser leurs adieux. Les assistants leur ont fait un très-sympathique accueil.

» Le même train emporte le comte Schouwaloff, accompagné du comte Alderberg, secrétaire d'ambassade, qui partent pour Saint-Petersbourg, d'où ils se rendront au Congrès de Berlin. »

D'après des dépêches privées adressées de Berlin à Bruxelles, on aurait des inquiétudes sur l'état de l'empereur d'Allemagne. L'empereur se serait évanoui deux fois pendant l'extraction des chevrotines, et un de ces projectiles aurait contourné une partie de l'os frontal. Trois autres se seraient logés dans les épaules.

Chronique générale.

Les électeurs des circonscriptions législatives vacantes par suite d'invalidations ou de décès, seront convoqués pour le 30 juin. Le décret paraîtra à l'Officiel après les vacances des Chambres.

Le gouvernement a décidé l'intention d'interdire au Conseil municipal de Paris toute organisation d'une fête du 14 juillet. M. de Marcère fera connaître bientôt cette décision.

La longueur totale des lignes que le ministre, M. de Freycinet, propose de joindre au réseau d'ensemble, est de 47,000 kilomètres, sur lesquels 8,000 kilomètres étaient d'ailleurs déclarés d'intérêt général par des lois antérieurement votées. Le projet évalue à 3 milliards 300 millions les dépenses que nécessitera l'exécution de ces vastes projets. On sait que, d'après les idées de M. de Freycinet, l'opération doit s'accomplir en dix années.

HOMMAGES A JEANNE D'ARC.

Sur tous les points de la France, la protestation de la foi et du patriotisme a eu lieu avec un pieux empressement. De l'Alsace à la Bretagne, de Paris aux Pyrénées, la piété nationale s'est affirmée par de ferventes prières et un grand nombre de communions réparatrices.

Nous avons mentionné la présence des notabilités de la politique et de la société parisienne à la chapelle du Sacré-Cœur, à Notre-Dame et dans toutes les églises de la capitale.

L'Echo de Fourvière nous apporte le récit du magnifique pèlerinage des catholiques lyonnais.

— Laissez-moi vous le dire. Comme je sortais, je rencontre un sommelier de la Métropole; il me remet un billet par lequel son maître m'avertit que le duc de Bréhaud lui a, hier au soir, envoyé un télégramme pour retenir des logements, et le prévenir qu'il arrivera le lendemain matin. A l'heure indiquée, je me suis tenu près de l'hôtel: je voulais, s'il m'était possible, voir un peu la figure de ces gens avant de remettre notre Kleinvogel entre leurs serres. Deux voitures arrivent à grand fracas: de l'une d'elles descendent un très-beau monsieur et une très-belle dame; j'étais tout près d'eux. Le mari s'arrête au moment d'entrer dans l'hôtel, et je l'entends dire à sa femme: « A propos! et la petite bonne allemande? — Ah! c'est vrai, la petite bonne allemande, répliqua la dame; je l'ai tout à fait oubliée. Elle doit être à Genève depuis plusieurs jours. — Vous savez où la trouver? — Pas trop; c'est Isaline, qui est de Genève, que j'avais chargée de l'attendre à la gare. — Mais vous avez laissé Isaline malade en route; cette jeune fille n'aura trouvé personne... Vraiment, Madame... » Ils disparaissent à ces mots sous le vestibule de l'hôtel, et moi, je reviens très-édifié.

— Ne pensez-vous pas, Monsieur, que je doive leur écrire pour les tirer d'inquiétude? — Point. Il faut les attendre. Les tirer d'inquiétude! Ils n'en seront tirés que trop tôt par le

Fenilleton de l'Echo Saumurois.

MA COMPAGNE DE VOYAGE.

(Suite.)

Tout en causant avec Ida, nous découvrons que son éducation était fort soignée, qu'elle avait des connaissances variées et assez étendues, qu'elle était musicienne, qu'elle dessinait, sans parler de son incomparable adresse aux ouvrages de main.

Nous lui exprimâmes notre surprise de ce qu'elle avait accepté un emploi subalterne, au lieu de chercher une place d'institutrice.

— Sans doute, nous dit-elle, j'aurais préféré une place où j'aurais gagné davantage, où j'aurais pu employer ce que mon pauvre père s'est donné tant de peine à m'enseigner. Mais je n'avais pas le choix; il fallait prendre ce qui se présentait. Les recherches auraient pu durer longtemps. Je ne veux pas dire que mon jeune orgueil ne se soit pas révolté contre cette espèce de servitude; mais ma mère m'a fait comprendre qu'une bonne d'enfant, dans son humble sphère, pouvait

se rendre très-utile: les impressions qu'un enfant reçoit dans les premières années sont si vives, si durables! Jeter dans une jeune âme les semences du bien, conduire vers le Sauveur ces chères petites créatures, être pour elles, si je puis, ce que ma mère a été pour moi, cette idée m'a déterminée à ne pas résister plus longtemps.

Mais, pour qu'Ida pût mettre ses bonnes intentions en pratique, il fallait retrouver l'enfant dont elle devait être la bonne, et les jours s'écoulaient sans apporter aucune nouvelle de cette duchesse.

Nous n'étions pas restés inactifs.

Ida avait écrit à son tuteur pour avoir son avis, tout en lui demandant de ne rien dire encore à sa mère.

A la prière de la jeune fille, nous avons fait quelques démarches pour lui procurer une autre place; nous avons écrit au professeur A... pour l'intéresser à la fille de son ancien condisciple.

Nous désirions réussir, et pourtant nous aurions voulu garder encore la chère enfant sous notre toit.

Nous n'avions pas encore rencontré une plus gracieuse personification des attributs féminins par excellence: l'exquise propreté, le don d'arrangement et d'élégance presque féérique, le tact, la prévenance qui oblige sans fatiguer, l'activité sans bruit, le pas léger, les mouvements agiles et doux.

Comme le tricot, la broderie, s'allongeaient

magiquement sous ces petites mains, aussi frais, aussi éclatants de blancheur ou de coloris que le lis ou la rose qui vient de s'entr'ouvrir!

Ces mêmes petites mains savaient pétrir, façonner, mitonner d'appétissantes friandises qui trouvaient en Marguerite une admiratrice un peu jalouse, et en mon mari un appréciateur intelligent.

Le soir, quand venait notre heure favorite d'entre chien et loup, à notre demande, elle se mettait au piano; elle nous jouait quelque valse ou quelque marche, avec ce sentiment du rythme qui n'appartient qu'aux races artistes; elle nous chantait quelque lied de sa voix riche et pure, et nous disions tout bas: Kleinvogel (1), Kleinvogel, triste sera le jour où tu t'envoleras loin de nous!

Un matin, Ida m'enseignait un point de tricot. Une de mes passions, les points de tricot! seulement, je les oublie toujours à mesure qu'on me les enseigne. Au moment où j'entortillais trois fois le fil sur mon aiguille, j'entendis le passe-partout tourner vivement dans la serrure, la porte se refermer avec un bruit sec, un pas précipité retentir dans le corridor, et je dis à Ida:

— Mon mari va nous annoncer du nouveau. Il entra, en effet, en s'écriant: — Elle est trouvée, cette fameuse duchesse!

— Pourquoi donc?... comment se fait-il?..

(1) Petit oiseau.

Plus de quatre mille fidèles, parmi lesquels un des généraux et beaucoup d'officiers de la garnison, en uniforme, ont gravi la colline qui conduit au sanctuaire; trois fois l'église s'est remplie successivement, et trois fois la bénédiction a été donnée à cette foule recueillie venant faire un grand acte de foi.

A Orléans, la police a été mise en œuvre; la municipalité de cette ville a voulu se montrer la digne émule de MM. de Marcère et Gigot. Tant pis pour elle, car les protestations se sont multipliées et ne tournent pas à sa gloire.

Le *Mouleur orléanais* contient la note que voici :

« On nous demande ce que la municipalité compte faire des couronnes déposées aux pieds de Jeanne d'Arc et qu'elle a confisquées *illégalement*, puisqu'aucun arrêté n'avait prohibé cette offrande.

» Les uns prétendent que, dès hier soir, au théâtre, l'un de nos galants municipaux lançait à son actrice de prédilection un de ces bouquets choisis parmi les plus frais.

» D'autres disent que les plus belles couronnes seront réservées pour le buste de la Marianne qui doit orner la salle du conseil; ce sera comme un trophée de la victoire remportée le 30 mai.

» Quant à la masse des fleurs, elle prendrait la route de la canche. »

Nous voulons croire que les couronnes n'ont pas été ainsi prostituées par des représentants de la municipalité qui auraient commis à la fois une extrême inconvenance et un véritable vol. Nous nous plaignons à penser que les fleurs orléanaises illégalement confisquées sont, à l'heure actuelle, restituées à qui de droit, et qu'elles iront orner, avec les couronnes de toute la France, le monument de Domremy.

Comme chaque année, le 8 mai dernier, Orléans a pu fêter sa délivrance et couvrir de fleurs le monument de Jeanne d'Arc; l'interdiction qui a frappé la célébration de l'anniversaire du supplice de la sainte Lorraine est donc une coupable concession aux haines révolutionnaires. Jeanne a encore été insultée par Voltaire.

Disons que le centenaire de ce satanique pervers, de cet ennemi de Dieu et de la France, a rencontré plus de bienveillance officielle que la glorification de la Libératrice de la Patrie. En revanche, malgré de longs préparatifs, malgré les efforts de la réclame radicale, la province plus encore que Paris a refusé de s'associer à un acte impie et antipatriotique. Voltaire est enfoui sous le ridicule. A Amiens, fiasco; à Lille, fiasco; à Dijon, fiasco à quatre personnes. Partout fiasco complet, absolu, n'en déplaise aux faiseurs de dépêches rouges.

L'Union a reçu de Domremy la lettre suivante :

« M^{me} la duchesse de Chevreuse est arrivée à Domremy, amenant avec elle cinquante caisses de couronnes qui n'avaient pu être déposées, grâce à MM. de Marcère et Gigot, aux pieds de la statue de la place des Pyra-

maître de l'hôtel. J'aurais voulu qu'ils eussent des heures, voire des jours d'inquiétude et de remords.

— Quelle figure a la duchesse ?

— Elle paraît très-jeune. Grande dame, s'il en fut, de la racine de ses blonds cheveux à l'extrémité de ses minces petits pieds. Ah ! certes, les fibres dont est tissée cette fine peau sont de qualité autre que celles dont est formée la peau du vulgaire; le sang qui circule dans ces veines délicates a été distillé dans un alambic privilégié; ces belles mains, dont j'ai deviné sous les gants la forme exquise, furent pétries d'une argile à part.

— Et le mari ?

— Blond aussi, mince, frêle d'apparence; incapable, je suppose, de porter la plus légère des armures sous lesquels ses aïeux s'en allaient en guerre.

— Vous avez vu les enfants, Monsieur ?

— Oui, j'ai vu emporter deux petits paquets de panaches et de broderies.

Ida souffrait évidemment, elle, l'Allemande accoutumée à vénérer les titres, des propos irrévérencieux de mon mari. Je voyais qu'elle était inquiète et préoccupée; mais elle s'efforçait de paraître calme. J'avais déjà remarqué le soin constant que prenait cette jeune fille pour ne pas imposer à autrui ses propos soucis.

(A suivre.)

mides. Il n'a pas fallu moins de deux voyages d'un énorme char pour amener ces volumineux colis de la gare de Domremy à l'église et à la maison de Jeanne d'Arc.

» La première visite de M^{me} la duchesse de Chevreuse a été pour la maison de l'héroïne à qui elle a entrepris, avec tant de courage, de rendre les hommages qui lui sont si légitimement dus pour son patriotisme et sa piété. C'est sous l'empire d'une bien vive émotion que nous avons pénétré avec elle dans cette maison dont chaque pierre rappelle, à tout cœur vraiment français, la plus grande gloire de notre malheureux pays. Comment ne pas être impressionné à la vue de cette vieille cheminée de cuisine, dont la plaque à la croix de Lorraine existe encore comme au temps où Jeanne d'Arc venait s'asseoir au coin de l'âtre, au retour du travail des champs, à la vue de cette chambre obscure où elle couchait, à la vue de cette fenêtre où elle eut sa première apparition ?

» Tout le pays du reste évoque à chaque pas des souvenirs de la vaillante Lorraine : le Bois-Chénu où elle allait jouer avec ses compagnes et où elle entendait ses voix, l'emplacement de l'Arbre-des-Fées, la fontaine des Groseilliers, et, surtout, dans un petit coin de la vieille église de Domremy, cette statue de sainte Marguerite, devant laquelle Jeanne adressa à sa sainte protectrice de si fréquentes et si ferventes prières.

» Tout le monde connaît le nom de Domremy, bien peu de personnes ont visité ce petit village situé sur les confins de la Lorraine et de la Champagne, et qui pourtant est le lieu le plus clairement désigné comme pèlerinage national.

» L'arrivée de M^{me} la duchesse de Chevreuse a été accueillie par la population de Domremy avec un enthousiasme que nous nous plaignons à signaler, et par le digne curé avec une reconnaissance touchante. Tout le village s'était rendu sur la place de l'Eglise pour assister à l'ouverture des caisses, et quelles exclamations de surprise et d'admiration à chaque nouvelle couronne ! car on n'a emporté à Domremy que les plus belles; les autres, dont le transport aurait été trop difficile, ont été réparties entre les principales églises de Paris. Une partie de ces couronnes ont été déposées dans la maison de Jeanne d'Arc, les autres ont trouvé place dans l'église, qui en a été entièrement décorée. Je ne vous donne pas la description des couronnes ni les noms des villes qui les ont adressées, car l'Union en a déjà publié beaucoup et vous devez en avoir la liste complète.

» Devant l'accueil sympathique de la population et du respectable curé de Domremy, M^{me} la duchesse de Chevreuse avait manifesté le désir de faire célébrer demain une fête en l'honneur de Jeanne d'Arc et de transporter en procession les couronnes de la maison de la vaillante jeune fille. Les habitants de Domremy avaient accepté avec un grand enthousiasme cette idée aussi pieuse que patriotique; mais, sur l'avis qui fut donné à M^{me} la duchesse de Chevreuse que des gendarmes étaient venus, la nuit précédente, questionner les autorités municipales sur ce qui s'était passé dans les journées de jeudi et de vendredi, et sur le sujet du sermon prononcé le jour de l'Ascension, elle voulut aller demander au sous-préfet de Neufchâteau s'il ne mettrait point obstacle à une démonstration religieuse au pays même de Jeanne d'Arc.

» Cette visite de la duchesse n'était pour tous qu'une simple formalité et un témoignage du caractère purement religieux de la fête projetée. Malheureusement on n'avait compté ni sur les ordres de M. de Marcère ni sur les personnages dont le ministre de l'intérieur a fait choix pour représenter le gouvernement auprès de nos populations lorraines. M. Gautier, sous-préfet de Neufchâteau, a répondu à M^{me} la duchesse de Chevreuse qu'il ne tolérerait pas dans son arrondissement des manifestations qu'on avait jugé bon d'interdire à Paris; il s'est déclaré l'homme de Voltaire et a dit qu'il ne comprenait pas comment le gouvernement avait interdit à Paris la célébration du centenaire.

» Sur la réponse de la duchesse qu'il n'y avait là aucune manifestation politique, que la population de Domremy était très-sympathique à cette fête et que c'était bien le moins qu'il fût permis d'honorer Jeanne d'Arc au lieu même de sa naissance, M. le sous-préfet a répondu qu'il ne s'opposait pas au dépôt des couronnes dans la maison de Jeanne d'Arc, mais que c'était tout ce qu'il pouvait faire.

» Le désappointement a été grand à Domremy, lorsque M^{me} la duchesse de Chevreuse est venue rapporter la réponse de l'administration, et nous doutons fort de l'habileté de cette mesure arbitraire en présence des démonstrations peu amicales des habitants à l'égard de ce proconsul de Neufchâteau.

» Nous ignorons si le sous-préfet avait reçu des ordres spéciaux de M. de Marcère, mais nous ne pouvons que protester énergiquement contre cette violation de la liberté, et contre cette persécution à laquelle le nom de Jeanne d'Arc est en butte de la part du gouvernement. M. Gautier, comme je vous l'ai dit, s'est déclaré ouvertement l'homme de Voltaire; après de semblables déclarations de la part d'un administrateur, les mesures prises contre Jeanne d'Arc ne peuvent nous étonner.

» Le gouvernement actuel en veut donc bien à l'héroïne qui a sauvé la France et qui l'a illustrée d'une façon si particulière ! »

A L'EXPOSITION.

La Russie schismatique vient de donner une bonne leçon à la France catholique, mais livrée parlementairement au voltairisme.

Samedi, un pope, revêtu de ses habits sacerdotaux, a béni publiquement la section moscovite et a appelé sur elle les bénédictions du ciel.

La section algérienne, bien qu'elle ne soit pas encore terminée, présente déjà une grande animation. Les cafés maures sont très-fréquentés et les bazars commencent à se remplir de produits africains. Dans un de ces bazars, on a installé un atelier où deux Algériennes, le visage voilé, brodent des tapis et des écharpes. Elles sont assises par terre, les jambes croisées, devant une toute petite table qui supporte leur ouvrage, sur lequel elles font courir l'aiguille avec une adresse et une rapidité incroyables.

Toutes les deux portent un haik de mouseline blanche, attaché sur la tête et ramené par devant, qui les enveloppe jusqu'à la ceinture. On n'aperçoit de leur visage que deux grands yeux noirs et le front d'un blanc mat; les mains sont fines et délicates, mais les ongles, de même que ceux des pieds, dont l'extrémité apparaît sous le bas de la tunique, sont teints en rouge vif avec du henné.

Dans un autre bazar, on voit fabriquer des sandales en maroquin rouge et jaune, et des corbeilles d'osier mélangé avec des bandes de drap de couleur.

AFFAIRES D'ORIENT.

Nous ne savons pas si les déceptions doivent succéder aux espérances de ces derniers jours; mais la question du Congrès est dans une phase d'attente assez pénible. Rien ne se décide officiellement: on n'entend parler ni de la date de la réunion des plénipotentiaires, ni de l'envoi des invitations; il y a donc encore un temps d'arrêt.

Nous espérons que les difficultés pendantes auront une solution heureuse qui permettra le Congrès; mais nous devons constater que les inquiétudes renaissent par suite de ces retards qui ajournent l'époque de sa réunion.

Nous remarquons aussi qu'à Saint-Petersbourg, si les cercles officiels se montrent conciliants et désirent la paix, la presse et la population paraissent assez belliqueuses. C'est un symptôme inquiétant dont il faut tenir compte dans les circonstances actuelles.

On avait enfin annoncé plusieurs fois que le cabinet anglais ferait une déclaration au Parlement sur la question du Congrès. Or, les ministres n'ont rien dit de positif et n'ont exprimé que des espérances assez vagues, laissant suffisamment entendre que l'accord n'était pas encore complet.

Le *Journal de Saint-Petersbourg* dit que : « Si fondées que soient les espérances du jour sur la paix et le Congrès, il ne convient de s'y abandonner qu'avec réserve, attendu que leur réalisation n'est pas à l'abri de fâcheux incidents que les parti-

» sans de la guerre à Londres, Constantinople et Buda-Pesth, cherchent à provoquer. »

L'Agence russe croit savoir que le Congrès établira les bases de la paix, signera le traité et prendra les dispositions relatives à son exécution. L'état du prince Gorischakoff est toujours le même; il lui est impossible de sortir. Il est douteux qu'il puisse aller au Congrès.

Chronique militaire.

L'UNIFORME DE L'ARMÉE.

Nous avons annoncé qu'on étudiait au ministère de la guerre un modèle unique d'uniforme pour toute l'armée. Aujourd'hui, au ministère de la guerre un modèle de pelisse ou de vêtement analogue destiné aux officiers de toutes armes. On cherche aussi à débarrasser l'infanterie, les dragons et les cuirassiers des vêtements ajustés dont la peinture est difficile à déterminer avec trois catégories d'âges différents comme les soldats de l'armée active, les réservistes et les territoriaux.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Nos édiles ont été bien inspirés en ne se prêtant pas au projet d'interdire les processions. Voici une consultation d'un avocat, mûri par les années, qui démontre l'abus que l'on fait du fameux article 45, d'après lequel on trouve légale l'interdiction des cérémonies publiques du culte catholique :

Les processions.

Les Maires de quelques grandes villes, Marseille, Lyon et autres, ont cru pouvoir prendre des arrêtés pour interdire les processions, en se fondant sur l'article 45 des articles dits organiques, ainsi conçu :

« Aucune cérémonie religieuse n'aura lieu hors des édifices consacrés au culte catholique, dans les villes où il y a des temples destinés à différents cultes. »

Quelques personnes ont été effrayées des termes si précis de cet article et ont cru qu'il faisait partie du Concordat du 26 messidor an IX, passé entre le Pape et le gouvernement français, et qu'il n'y avait plus qu'à se soumettre à une interdiction consentie par le Souverain Pontife lui-même.

C'est là une erreur grave, mais facile à détruire en rappelant les faits et les dates relatifs au Concordat.

En l'an IX, le gouvernement français et Sa Sainteté Pie VII passèrent une convention, dite concordat, pour rétablir en France, l'exercice du culte catholique.

Cette convention reconnaît, tout d'abord, que « la religion, apostolique et romaine, est la religion de la grande majorité des Français. »

» En conséquence, tant pour le bien de la religion que pour le maintien de la tranquillité publique, ils sont convenus de ce qui suit :

» Article 1^{er}. — La religion catholique, apostolique et romaine, sera librement exercée en France; son culte sera public, en se conformant aux règlements de police que le gouvernement jugera nécessaires pour la tranquillité publique. »

Ainsi, liberté et publicité du culte catholique romain, sauf les précautions d'ordre public dévolues à la police.

On vit de suite renaître les processions de la Fête-Dieu, si chères à nos populations, ainsi que celles des Rogations, nombreuses surtout dans nos campagnes.

Comment expliquer la contradiction flagrante de l'art. 45 des articles dits organiques, avec l'article 1^{er} du Concordat ?

Elle vient de ce que, malgré les représentations du Souverain Pontife, le premier Consul fit insérer dans le *Bulletin des Lois* les articles dits organiques, ayant pour but de détruire, en partie, les effets du Concordat lui-même, notamment en rendant impossible le renouvellement du clergé dans les séminaires, que l'article 44 du Concordat autorisait les évêques à fonder dans leurs diocèses, sans que le gouvernement, toutefois, s'obligeât à les doter.

En effet, l'article 26 des articles organiques est ainsi conçu :

« Ils (les évêques) ne pourront ordonner au-
 cun ecclésiastique s'il ne justifie d'une pro-
 priété produisant au moins UN REVENU ANNUEL
 DE TROIS CENTS FRANCS, s'il n'atteint l'âge de
 vingt-cinq ans et s'il ne réunit les qualités re-
 quises par les Canons reçus en France.
 Les évêques ne feront aucune ordina-
 tion avant que le nombre des personnes à
 ordonner ait été soumis au gouvernement
 et par lui agréé. »
 Conçoit-on que, sous le régime de la li-
 berté et de l'égalité, on ne pût entrer dans les
 ordres qu'en justifiant d'un revenu, en biens
 fonds, d'au moins trois cents francs ?
 C'était la destruction complète de la reli-
 gion par l'impossibilité absolue de lui trou-
 ver des ministres.
 Croirait-on que cette obligation dérisoire
 n'a été abrogée que par un décret du 28 fé-
 vrier 1810, rendu sur les plaintes des évê-
 ques réunis à Paris par les ordres de Napo-
 léon, contre les articles organiques ?
 Ces fameux articles contenaient bien d'au-
 tres dispositions, les unes tyranniques, les
 autres simplement ridicules.
 Au nombre des premières, il faut noter
 l'article 6, relatif aux appels pour cause d'a-
 bus, dont la nomenclature est aussi vague
 qu'arbitraire et qui sont déferés au Conseil
 d'Etat.
 Il en est de même de l'art. 20, défendant
 aux évêques de sortir de leurs diocèses sans la
 permission du premier Consul.
 Quant au ridicule, on se contentera de ci-
 ter l'art. 42, ainsi conçu :
 « Il sera libre aux archevêques et évêques
 d'ajouter à leur nom le titre de citoyen, ou
 celui de monsieur. Toutes autres qualifica-
 tions sont interdites. »
 Il y a 94 articles de ces dispositions plus
 ou moins curieuses, mais toutes empreintes
 du despotisme et de l'esprit irréligieux de
 cette époque.
 C'est dans cet arsenal qu'on a trouvé l'ar-
 ticle 45 relatif aux processions.
 Mais on voudrait, en vain, le regarder
 comme faisant partie du Concordat de l'an X.
 Le véritable Concordat n'a que les 47
 articles signés des chargés de pouvoirs de
 Sa Sainteté.
 Quant aux 44 articles, dits organiques,
 signés par le premier Consul, on sait qu'ils
 furent ajoutés au Concordat à l'insu du Sou-
 verain Pontife qui n'a cessé de protester
 contre leurs dispositions essentiellement
 contraires aux lois de l'Eglise.
 Au reste, il suffit de rappeler aujourd'hui
 la disposition du Concordat de 1817 qui
 révoque expressément les organiques, en
 ces termes :
 « Les articles dits organiques, qui furent
 faits à l'insu de SA SAINTETE et publiés
 SANS SON AVEU, le 8 avril 1802..., SONT
 ABROGES en ce qu'ils ont de contraire à la
 doctrine et aux lois de l'Eglise. »
 La même abrogation résulte de la Charte
 de 1814 et des Constitutions de 1830 et de
 1848, qui ont reconnu que la religion catho-
 lique, apostolique et romaine est celle de la
 majorité des Français.
 A côté de la liberté du mal, la République
 nous donne au moins celle du bien.
 A quelque chose malheur est bon.
 UN ANCIEN AVOCAT.

Une Question.
 La ville de Saumur s'est obligée, par dé-
 libération du Conseil municipal, à donner
 une subvention de 400,000 fr. à la Compa-
 gnie de Poitiers-Saumur, dans le but spécial
 de la gare à établir à Nantilly, et avec con-
 dition que, si cette gare cessait d'exister, la
 subvention serait restituée à la Ville.
 Ces cent mille francs et leurs intérêts ont
 été payés, il y a peu de temps, à la Compa-
 gnie de Poitiers-Saumur, ou du moins à la
 maison Gouin, créancière de ladite Compa-
 gnie.

Aujourd'hui la Compagnie de Poitiers-
 Saumur est en liquidation et va disparaître.
 On demande quelles mesures sont prises
 pour l'exécution de la condition faite par la
 Ville, c'est-à-dire pour le remboursement
 des cent mille francs, dans le cas (que l'on
 peut prévoir) où la gare de Nantilly cesse-
 rait d'exister ?
 Les contribuables seraient heureux d'a-
 voir la réponse à cette question.

Election de Doué.
 M. Athanase Bineau a été élu, dimanche,
 à une forte majorité, conseiller d'arrondis-
 sement pour le canton de Doué-la-Fontaine.
 Son concurrent républicain était M. Sal-
 mon, notaire.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAUMUR.
 Le Président du Tribunal de commerce
 informe MM. les industriels et commerçants
 de l'arrondissement de Saumur, qu'il a dé-
 posé au Greffe une Note du ministère de l'a-
 griculture et du commerce concernant les
 dispositions de la législation belge en ma-
 tière de brevets d'invention.
 Cette Note sera constamment à la dispo-
 sition de toutes les personnes qui désireront
 la consulter.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAUMUR.
 M. le Greffier du Tribunal de commerce
 de Saumur informe le public que, selon
 l'usage établi, le Tribunal de commerce ne
 siégera pas le lundi de la Pentecôte.

ANGERS.
 La Cour d'appel d'Angers (chambre cor-
 rectionnelle) a rendu hier son arrêt dans
 l'affaire de contrefaçon littéraire dont nous
 avons déjà parlé.
 Le jugement du tribunal correctionnel
 d'Angers qui déboutait MM. Choudens, édi-
 teurs de musique, de leur plainte en contre-
 façon et de leur demande en dommages-in-
 térêts contre M. Chavannes, directeur des
 théâtres d'Angers et de Saumur, a été con-
 firmé.

— Les ouvriers plâtriers d'Angers vien-
 nent de se mettre en grève. Ils demandent
 une augmentation de 0,05 c. par heure de
 travail.
 Une réunion des patrons a dû avoir lieu
 hier.

Le Journal officiel vient de publier le rap-
 port sur les opérations des caisses d'épargne
 en 1876.
 Le département de Maine-et-Loire compte
 huit caisses d'épargne. La caisse d'épargne
 d'Angers avait 26,432 livrets le 31 décembre
 1875 et 27,884 le 31 décembre 1876, soit
 une augmentation de 4,732.
 La moyenne générale des versements opé-
 rés a été de 126 fr. 53 c. pour 1876; le
 département de Maine-et-Loire dépasse cette
 moyenne, qui est pour lui de 147 fr. 60.
 La moyenne générale des rembourse-
 ments a été de 239 fr. 24; la moyenne pour
 Maine-et-Loire est également supérieure et
 s'élève à 273 fr. 44.
 Dans le classement des caisses d'épargne,
 d'après l'importance des versements reçus,
 Angers occupe le quinzième rang parmi tou-
 tes les caisses d'épargne de France: cette
 caisse d'épargne a reçu, en 1875, 2 millions
 70,043 fr. 88; en 1876, 2,393,705 fr. 24.
 La moyenne de chaque livret est de 265
 francs 66.

TOURS.
 La femme Guy, marchande de lait à Saint-
 Cyr, a été condamnée, samedi, par le tri-
 bunal correctionnel de Tours, à 400 fr. d'a-

mende, pour tromperie sur la qualité de la
 marchandise vendue; cette femme ajoutait
 journellement, paraît-il, 25 0/0 d'eau à son
 lait. M. le président estime qu'un préjudice
 de 2 fr. a été causé chaque jour aux prati-
 ques.
 Le tribunal a ordonné, en outre, que 25
 exemplaires du jugement seront affichés
 tant à Saint-Cyr qu'à Tours.

Il nous tombe sous la main un livre fort
 curieux. Pour ceux de nos lecteurs qui
 aiment les prophéties, nous allons donner
 un extrait de cet ouvrage qui est intitulé:
 « Les prophéties perpétuelles très-curieu-
 ses et très-certaines qui auront cours jus-
 qu'à la fin des siècles, faites en France en
 1268 par Thomas-Joseph Mout, natif de
 Naples, astronome et philosophe. »
 Les prédictions commencent par l'an
 1269. Voici celles relatives à 1878 :

« Le printemps, cette année, sera froid
 et humide à tous les biens de la terre.
 Les blés de tous côtés et de tous pays
 viendront à bon marché et à basse vente.
 L'été sera beau, mais sera venteux.
 L'automne demeurera dans sa grande
 beauté.
 L'hiver sera froid et il y aura de gran-
 des neiges.
 Août sera hâtif, et il y aura assez de
 bon blé et autres grains. Les vendanges
 seront hâtives, et le vin sera en tous pays
 abondant; il sera d'assez bonne qualité. »

Caisse d'épargne de Saumur.
 Séance du 2 juin 1878.
 Versements de 118 déposants (15 nouveaux),
 14,323 fr. 33 c.
 Remboursements, 8,448 fr. 67 c.

Faits divers.
 Le comité scolaire de Londres a résolu de
 faire enseigner les éléments d'une bonne
 cuisine dans chaque école de filles et d'at-
 tacher des écoles spéciales de cuisine à vingt
 et une écoles désignées, où la « cuisinière
 professeur » recevra un traitement de 4,500
 francs par an.
 Toujours pratiques les Anglais!

On mande de Naples, qu'au dernier tirage
 d'une loterie, l'abbé Mattia Salvatore, fils
 du receveur du bureau de la loterie de la
 place Dante, a gagné la somme de « deux
 millions cent dix mille francs. » La taxe
 de l'Etat prélevée, il lui restera 4,834,480
 francs. Jamais, depuis deux cents ans que
 la loterie existe, pareille somme n'avait été
 gagnée.

Un singulier mariage. — Il va se faire,
 dans un village des environs de Saint-Mihiel,
 un mariage assez curieux.

Le sieur X..., septuagénaire, s'étant épris
 d'une jeune personne de vingt-quatre ans,
 vient de prendre promesse, après avoir de-
 mandé, par acte respectueux, le consente-
 ment de sa mère, âgée de quatre-vingt-dix-
 sept ans.
 En apprenant l'union projetée de son fils,
 celle-ci s'est écriée :
 — Le polisson d'enfant! Il me fera mou-
 rir douze ans plus tôt!

Dernières Nouvelles.
 Berlin, 3 juin, 4 h. 45, soir.
 Les représentants de l'Allemagne près les
 puissances signataires du traité de Paris re-
 mettront aujourd'hui les invitations pour

le Congrès, qui aura lieu le jeudi 13 juin à
 Berlin.

Berlin, 3 juin, 5 h. 45, soir.
 Les invitations officielles envoyées aux
 puissances pour assister au Congrès de
 Berlin portent: « que le but de la réunion
 est de s'entendre sur la révision des traités
 de 1856, de 1871 et de 1878 (traité de San-
 Stefano.) »

L'empereur n'est pas aussi bien qu'on le
 dit, la fièvre l'agite beaucoup. La première
 entrevue de l'impératrice avec Guillaume a
 été très-émouvante. Bismark est attendu
 cette nuit. Le Reichstag sera convoqué en
 session extraordinaire. L'assassin Nobiling
 a le délire et est très-mal. On affirme qu'il
 est complice d'Hoedel. Tous les souverains
 d'Europe ont envoyé des télégrammes de
 condoléance. Grande exaspération dans la
 population.

Théâtre de Saumur.
MARDI 4 Juin 1878.
 Une seule représentation donnée par
 M^{lle} ÉLISE DUGUÉRET
 ACCOMPAGNÉE DE SA TROUPE.
TANCRÈDE
 Tragédie en 5 actes, de Voltaire.
 Le spectacle commencera par :
UNE HEURE D'OUBLI, comédie inédite
 en 4 acte, de M. Emile de Girardin.
 Bureaux à 7 h. 3/4, rideau à 8 h. 1/4.

Marché de Saumur du 1^{er} juin.

Froment (Ph.) 77	25	Huile chene.	50
2 ^e qualité. 74	25 81	Huile de lin.	50
Seigle. 75	13 50	Graine tréfle	50
Orge. 65	15	— luzerne	50
Avoine bar. 50	11	Foin (dr. c.)	780 60
Fèves. 75	15	— —	780 40
Pois blancs. 80	46	Paille	780 30
— rouges. 80	38	Amandes. 50	—
Graine de lin. 70	—	Cire jaune. 50	250
Farine, culas. 157	66	Chanvres 1 ^{re}	—
Colza. 65	—	— qualité (52 k. 500)	—
Chenevis. 50	20	2 ^e	—
Huile de noix. 50	90	3 ^e	—

COURS DES VINS.
 BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1877.	1 ^{re} qualité	à	60
Id. 1877.	2 ^e id.	à	50
Ordin., envir. de Saumur 1877.	1 ^{re} id.	à	50
Id. 1877.	2 ^e id.	à	45
Saint-Léger et environs 1877.	1 ^{re} id.	à	60
Id. 1877.	2 ^e id.	à	55
Le Puy-N.-D. et environs 1877.	1 ^{re} id.	à	50
Id. 1877.	2 ^e id.	à	45
La Vienne, 1877.	1 ^{re} id.	à	45

ROUGES (2 hect. 30).

Souzay et environs, 1877.	1 ^{re} qualité	à	95
Id. 1877.	2 ^e id.	à	110
Champigny, 1877.	1 ^{re} qualité	à	100
Id. 1877.	2 ^e id.	à	95
Id. 1877.	3 ^e id.	à	90
Varrains, 1877.	1 ^{re} qualité	à	110
Id. 1877.	2 ^e id.	à	100
Bourguell, 1877.	1 ^{re} id.	à	100
Id. 1877.	2 ^e id.	à	95
Id. 1877.	3 ^e id.	à	90
Restigné 1877.	1 ^{re} id.	à	110
Id. 1877.	2 ^e id.	à	95
Chinon, 1877.	1 ^{re} id.	à	95
Id. 1877.	2 ^e id.	à	90
Id. 1877.	3 ^e id.	à	85

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17^e ANNÉE)
 PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.
 Les demandes doivent être adressées à
 MM. RÉJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Pele-
 tier, 9, à Paris; il y est immédiatement
 répondu par lettres personnelles et ne por-
 tant aucune indication extérieure.

EXPOSITION UNIVERSELLE. — Voyage gra-
 tuit à Paris (aller et retour en toutes classes).
 Une grande administration vient de réso-
 dre ce magnifique problème qui est l'évé-
 nement du jour. (Voir aux annonces.)
 P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 3 JUI 1878.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
	Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 1/2 %	75 75	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	820	»	20	Canal de Suez	765	»	3 75
4 1/2 %	105	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	660	»	»	Crédit Mobilier esp.	750	»	15
5 %	111	»	»	Crédit Mobilier	180	»	2 50	Société autrichienne	355	»	»
Obligations du Trésor, t. payé.	500	»	»	Crédit foncier d'Autriche	540	»	10	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	397	»	»	Charentes, 500 fr. t. p.	80	»	»	Orléans	354	75	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	510	»	»	Est	662	50	7 50	Paris-Lyon-Méditerranée	350	»	»
— 1865, 4 %	525	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	1060	»	10	Est	342	75	»
— 1869, 3 %	400	»	»	Midi	830	»	»	Nord	357	50	»
— 1871, 3 %	400	»	»	Nord	1380	»	5	Ouest	351	»	»
— 1875, 4 %	505	»	»	Orléans	1137	50	»	Midi	349	»	»
— 1876, 4 %	503	»	»	Ouest	725	»	5	Charentes	269	50	»
Banque de France	3175	»	»	Vendée, 500 fr. t. p.	1265	»	10	Vendée	269	»	»
Comptoir d'escompte	790	»	»	Compagnie parisienne du Gaz	1265	»	10	Canal de Suez	555	»	»
Crédit agricole, 300 f. p.	435	»	»	C. gén. Transatlantique	558	75	1 25				
Crédit Foncier colonial, 300 fr.	350	»	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR
 (Service d'été, 13 mai).
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
 3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
 6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
 9 — 1 — — omnibus-mixte.
 1 — 25 — — soir, —
 4 — 10 — — express.
 7 — 15 — — omnibus.
 10 — 27 — — (s'arrête à Angers).
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
 3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.
 8 — 21 — — omnibus.
 9 — 40 — — express.
 12 — 40 — — soir, omnibus-mixte.
 4 — 44 — — omnibus-mixte.
 10 — 28 — — express-poste.
 Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 50.

A LA BELLE JARDINIÈRE

PRIX FIXE

26, rue d'Orléans, 26

PRIX FIXE

SAUMUR

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

Pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants.

VÊTEMENTS SUR MESURE FAITS A PARIS

GRANDE MISE EN VENTE POUR LA SAISON D'ÉTÉ 1878

La Maison de la BELLE JARDINIÈRE a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un assortiment considérable de vêtements des plus nouveaux genres et d'une coupe des plus modernes.

Tous les articles étant faits exclusivement pour cette maison, ne laissent rien à désirer sous le rapport de l'élégance, de la solidité et surtout du bon marché.

En prévision de la prochaine Exposition, le propriétaire de cet établissement a traité de très-forts achats, ce qui lui permettra de vendre à des prix sans précédent et dans d'aussi bonnes conditions que les premières maisons de Paris.

CHOIX IMMENSE DE COSTUMES POUR JEUNES GENS ET ENFANTS

Modèles les plus nouveaux et les plus variés, vendus à des prix qui défient toute concurrence.

HABILLEMENTS PREMIÈRES COMMUNIONS, DEPUIS 19 FR.

A VENDRE

Pour entrer de suite en jouissance,

UN JARDIN

Situé au Pont-Fouchard, sur le chemin du Vau-Langlais, et contenant 11 ares environ.

Ce jardin, avec chambre à feu, petit hangar, pompe, bassin et autres servitudes, est planté d'arbres fruitiers en plein rapport.

S'adresser au bureau du journal.

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

VENTE DES HERBES SUR PIED

Provenant des prairies du Haras.

Le samedi 8 juin 1878, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, sur les lieux, à la vente aux enchères des herbes sur pied provenant des prairies du Haras de l'École de cavalerie de Saumur.

Prix payable comptant, plus 5/0 pour les frais.

Le Receveur des Domaines,
L. PALUSTRE.

Commune de Courchamps.

ADJUDICATION DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Courchamps prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Courchamps, le dimanche 23 juin 1878, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après :

Évaluation de la dépense pour la restauration du presbytère, non compris honoraires de l'architecte, ci... 5,117 fr. 05 c.

Les cahiers des charges et devis sont déposés au bureau de M. Piette, architecte à Saumur, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

UNE ANGLAISE demande à donner des leçons chez elle et à domicile.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

FOIN ET LUZERNE

A la Ville-au-Fourier, commune de Vernuil.

S'adresser à M. BRUÈRE, garde.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

MAISON DE PLAISANCE avec jardin bien affrûité, à Pocé, commune de Distré, appartenant autrefois à M. Besson;

MAISON D'EXPLOITATION avec terres labourables et vignes. S'adresser à M. Paul REVEAU, à Pocé.

VIN DE PROPRIÉTAIRE.

L'expédition franco de fût, de régie et de port, mes Saint-Georges, Langlade et Bordeaux, vieux, pesant environ 11 degrés, à des prix variant, suivant destination, entre 100 et 130 francs, ainsi que mon excellent vin de table, du dom. Saint-Louis, pesant environ 9°, entre 60 et 90 francs la pièce de 225 litres. — M^{me} V^e Hyp. THOMAS, propriétaire à BÉZIERES. (96)

M^e LAUMONIER, notaire à Saumur, demande un 2^e clerc.

Un propriétaire des environs de Saumur demande un domestique sachant panser les chevaux. S'adresser au bureau du journal.

VINS ROUGES ET BLANCS, expédiés de la propriété, prix exceptionnels. — Excellents vins garantis rigoureusement naturels.

REPRÉSENTANTS sont demandés pour le placement dans la clientèle bourgeoise. — Références. — Ecrire à M. B. GIBAUDAN, propriétaire à CAZOULES-LES-BÉZIERES (Hérault). (220)

EXPOSITION UNIVERSELLE

Voyage gratuit à Paris

(Aller et retour en toutes classes).

ADMINISTRATION :

Place du Marché-Saint-Honoré, 18, à Paris.

L'Administration se charge, en outre, de retenir à l'avance des chambres ou appartements meublés, dans tous les hôtels, moyennant 5 francs seulement d'honoraires par chaque chambre retenue.

Pour recevoir franco la notice détaillée, envoyer franco 2 timbres-poste de 15 centimes, au Directeur des Voyages gratuits, place du Marché-Saint-Honoré, 18, à Paris.

CHANGEMENT DE DOMICILE

M^{me} V^e RIBAUT

MARCHANDE DE MEUBLES NEUFS ET D'OCCASION

A transféré son magasin place du Petit-Thouars.

LOCATION DE MEUBLES EN TOUS GENRES.

M. GUIOT

l'Opticien de Paris

En déballage sur la place de la Bilange

N'a plus que DEUX JOURS à rester dans notre ville

BENZINE-COLLAS

Pour enlever les taches, sans laisser d'odeur, sur les étoffes de toutes espèces, de toutes couleurs même les plus tendres; nettoyer les rubans, les gants de peau, etc.

Prix du Flacon : 1 fr. 25

EXIGER la BANDE VERTE et l'Adresse : 8, rue Dauphine.

POMMADE COLLAS

au Goudron de Norvège purifié Pour arrêter la chute des cheveux et en favoriser l'accroissement

Prix : 1 fr. 50 le Pot.

SAVON COLLAS

au Goudron de Norvège purifié Contre les affections de la peau.

Prix du Pain : 1 fr.

Véritables Pilules Écossaises du D^r Anderson

Exiger la Signature

PIULES ÉCOSSAISES DU D^r ANDERSON. Chez LEBRUN & RENAULT, Pharmaciens-Drugiastes, 8, Rue Dauphine, 8, Paris.

Contre la Constipation, les Migraines, les Congestions cérébrales, les Digestions difficiles, etc.

Prix : 1 fr. 50 la Botte.

VIN de CLERTAN

au Pyrophosphate de Fer et de Manganèse.

Ce Vin, d'une saveur agréable, est nécessaire à toute personne affaiblie par une cause quelconque (excès de travail ou abus des plaisirs, Convalescence, Diabète, Allaitement, Croissance trop rapide, etc.)

Prix { de la Botteille..... 3 fr. 50
de 6 Bouteilles..... 18 "

Dépôt Général : Ph^{ie} C. COLLAS, 8, rue Dauphine, Paris, ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES DE CHAQUE VILLE

PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie PASQUIER

A. CLOSIER, Successeur,

Lauréat de l'École de Pharmacie, élève de l'École Supérieure de Paris,

20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.

Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale.

Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Raynal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaut.

Saumur, imprimerie de P. GODET.